

Procès-verbal et Compte-rendu – Conseil Communautaire du 27 octobre 2015

**Présents** : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, MACHARD Jean-Yves.

**Excusés** : CLERC Didier (pouvoir à JC. GODARD), MUTTINELLI Gérard (pouvoir à M. CUTELLE), REY Dominique (pouvoir à A. LAMBERT), GOUTAZ Mickaël.

**Secrétaire de séance** : Marthe CUTELLE

**Date de convocation** : 22/10/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 21 - Présents : 17 - Votants : 20

Heure d'ouverture de séance : 20H10      Heure de clôture de séance : 23h40

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du 06/10/2015
- Compte rendu des décisions prises
- SMECRU : accueil pour définition des actions et leur financement
- **PLU** : Lancement du PLU intercommunal et objectifs
  - Modalités de concertation avec la population
  - Modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes
  - Arrêt du projet de Modification n°2 du PLU de Chêne-en-Semine
- **Dématérialisation des actes** : décision pour mise en place
- **Zone de Loisirs** : points : travaux en cours, information sur gestion du bar 2016
- **Assainissement** : Groupement de commande : travaux réseaux humides « Mons/Chatenod » entre la CCSemine et les communes de Chessenz/Vanzy
  - STEP d'Arcine : approbation du coût du projet
- **SEMCODA** : augmentation du capital
- **Maison de vie 2** : information du suivi de l'engagement du projet
  - Organisation coupe de bois
- Informations et Questions diverses.



Le Président ouvre la séance en saluant les représentants de la presse et en accueillant ceux du SMECRU venus présenter leur syndicat et l'implication de la communauté.

**I - SMECRU : Syndicat de rivières des Usse**

Le Président rappelle que la communauté a récemment adhéré à ce syndicat. Jusqu'à présent seules les communes adhéraient individuellement au Smecru.

Il précise que la Communauté dispose de deux bassins versants l'un côté Rhône et l'autre côté Usse.

Il indique le rôle important de l'eau dans le développement du territoire.

Il passe la parole à Mr Bunz, Président du SMECRU, qui présente rapidement son syndicat, géré par 20 délégués représentants 7 communautés de communes, et le syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Le rôle du SMECRU :

- Portage de l'élaboration du contrat de rivières (durée 5 ans sur le bassin versant des Usse)

- Mise en œuvre des actions de ce contrat (limiter les crues, accueillir de nouvelles populations, maintenir l'activité agricole, permettre le développement d'activités artisanales ou industrielles tout en luttant contre la pollution, en maintenant la biodiversité et en préservant les réservoirs biologiques, ...)
- Pérennisation des actions.

Mr Bunz détaille le plan de financement qui affiche une belle participation des partenaires extérieurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Région Rhône-Alpes).

Les élus s'interrogent sur la pérennité des engagements financiers des partenaires (cf. la Région) compte tenu des élections... Car un éventuel retrait impacterait le montant des financements des adhérents. Mr Bunz indique que les contrats ont été signés et que l'engagement se doit d'être tenu.

Le technicien du SMECRU présente ensuite les actions déjà lancées :

- plan de désherbage,
- préservation des zones humides en partenariat avec Asters,
- actions de communications, élaboration d'un plan de gestion des Ressources en Eau.

Il poursuit par les actions à venir :

- études du devenir des boues des stations d'épuration
- élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau (en partenariat avec le SCOT)
- plan de lutte contre la renouée du Japon : une convention pourrait être signée avec les communes répertoriées afin de lancer des actions non mutualisées en amont des Usses et limiter ainsi la prolifération de cette plante invasive
- plan de gestion des bois morts et des boisements des berges.

Mr Thomas MARTIN d'Asters présente ensuite un volet concernant la préservation des zones humides prioritaires, répertoriées par le SMECRU.

Il rappelle la réglementation et la nécessité de préserver ces zones qui permettent absorption, sédimentation, filtration, ralentissement des écoulements, maintien de la biodiversité et contribuent ainsi à une qualité de l'eau.

Pour la Semine, seuls trois secteurs pourraient être concernés. Une carte est ainsi projetée.

Mr Martin souligne l'intérêt des acquisitions foncières de ces zones afin de maîtriser les travaux de remise en état puis ceux d'entretien.

Le coût est estimé à environ 7 500 € sur 5 ans et pourrait bénéficier de financement. Le Président sollicite des précisions pour ceux qui devront être engagés au titre de la préservation de la zone humide instaurée sur la ZAC II.

Le Smecru devra reprendre les conventions et répondre à cette question relative au financement.

Sur le principe de la préservation des nouvelles zones humides répertoriées, le conseil donne un avis de principe favorable et sollicite du Smecru les différents documents qui seront soumis pour approbation définitive lors d'une prochaine séance.

## II - Compte-rendu de la séance du 6 octobre 2015

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance qui n'appelle pas d'observation.

## III - Communications des Décisions

Aucune nouvelle décision n'a été prise par délégation.

## IV - PLU

Suite à la Conférence des Maires qui s'est tenue le 17 juin 2015, les élus ont décidé de lancer le PLU intercommunal. Pour ce faire, trois délibérations doivent être prises afin de définir et préciser :

- la prescription et les objectifs poursuivis du PLU,
- les modalités de concertation avec la population,
- les modalités de concertation et de collaboration avec les sept communes de la Communauté de Communes de la Semine.

Mr Alcaix du SCoT projette un diaporama pour animer les réflexions des élus. Après avoir pris connaissance des objectifs et de modalités proposées, le conseil donne son accord sur les trois points.

- La prescription du PLU et la définition des objectifs :

Les membres du Conseil Communautaire décident de prescrire le PLU intercommunal sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes avec des objectifs de développement urbain respectueux des formes urbaines et veillant à réduire la consommation d'espaces. En matière d'économie et de services, les élus s'accordent sur le développement du site de la Croisée, y compris concernant les déplacements, via la présence d'un pôle multimodal sur le site. De même, le PLU devra prendre en compte et protéger les espaces agricoles et les corridors écologiques.

- Les modalités de concertation avec la population :

Les élus décident d'organiser une réunion publique par phase d'avancement du PLUi, (diagnostic, PADD et lors de la transcription réglementaire). Chacune de ces réunions publiques est centralisée en un seul site. Un registre de concertation sera déposé au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans chaque commune de la CCS.

- Les modalités de collaboration entre la CCS et les communes membres :

Les communes doivent débattre des orientations du PADD du PLUi et donner un avis après arrêt de la procédure. Il est décidé, en plus de ces dispositions, de présenter chaque phase dans chaque conseil municipal. Les élus ont créé une commission PLUi – PLH et des groupes de travail thématiques pour associer des élus de tous les conseils municipaux, qu'ils soient membres du Conseil Communautaire ou non. De même, le bureau et le Conseil Communautaire seront des lieux d'échanges avec les communes.

Puis le président précise que lors de la dernière séance, la modification N° 2 portant sur le PLU de Chêne avait été confiée au bureau « Espace et Mutations ».

Le dossier de modification a été établi et remis. Il pourra ainsi être soumis à enquête publique.

Le conseil prend acte de ce dossier qui vaut arrêt du projet.

## V - Dématérialisation des actes

Le Président indique les modalités actuelles de transmission des actes (délibérations, arrêtés, décisions, documents budgétaires & comptables) : tous ces documents sont tapés, signés, envoyés sous format papier en sous-préfecture pour visa puis retournés par voie postale. Ce qui implique des délais plus longs, un coût plus important et un procédé peu conforme à la démarche de dématérialisation.

Il propose de recourir à une procédure existante depuis plusieurs années et qui est déjà pratiquée par bon nombre de mairies du plateau à savoir : utilisation du procédé par dématérialisation.

Pour ce faire, il faut délibérer afin de donner son accord pour télétransmettre les actes (et éventuellement des documents budgétaires & comptables), puis

- \* signer une convention avec les services de l'Etat
- \* réaliser une période « test »
- \* démarrage définitif.

Le conseil donne son accord pour une mise en place définitivement pour le 01/01/2016 et ce pour tous les documents administratifs y compris les documents comptables.

## VI - Zone de Loisirs

Monsieur Magnin Jean-Louis donne des informations relatives à l'avancement des différents chantiers ou dossiers de la zone de loisirs :

- **FOOT** :

Travaux terminés rappel montant du marché	386 019.00	} 410 006.80 € HT
Travaux supplémentaires : purge	10 400.00	
Goudronnage devant le vestiaire	13 587.80	

La demande d'homologation du terrain synthétique et de l'éclairage ont été envoyées au district pour instruction, dès à présent et suite à la rencontre sur place, un avis favorable sera octroyé.

Le conseil est satisfait de cette réalisation qui dote la Semine d'un beau complexe. Le Club s'est engagé à entretenir le terrain synthétique. Une inauguration pourrait être envisagée ce printemps. Le Président remercie Mr Magnin pour son engagement et l'excellent suivi de ce dossier.

- **Espaces de loisirs** :

La pose des jeux est terminée, il reste du mobilier (pose en interne par nos personnels). A ce jour, on ne peut que se féliciter d'une fréquentation déjà constatée du public.

- **Piscine** :

- **Bilan en cours** de réalisation mais toutes les factures ne sont pas encore reçues et payées. Il sera donc présenté lors du prochain conseil.

Dès à présent, on constate que 2015 fut une belle et bonne saison avec plus de 19 000 personnes qui ont fréquenté l'établissement.

- **Exploitation du bar** : Mr Magnin indique avoir reçu un courrier de Mme Rey signifiant sa cessation d'activité à cette fin de saison. La commission se réunira prochainement afin d'aborder l'organisation de la saison 2016. Au préalable un état des lieux devra être fait.

- **Bâtiment entrée de zone** : La procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre a été lancée (plateforme mp.74) avec dépôt des offres fixées au 12/11 12h - dépouillement ensuite.

Mr Magnin informe aussi le conseil qu'il a été saisi d'une demande concernant l'aménagement des cuisines du restaurant. Il prend en compte les demandes et se charge d'obtenir des chiffrages.

## VII - Assainissement

Monsieur Lambert présente plusieurs dossiers à aborder :

- **Station d'épuration et réseaux d'Arcine –commune de Clarafond/Arcine** :

Coût estimatif 661 071€ HT

Financement sollicité :                    198 321 € par SMDEA  
    198 321 € par Agence de l'Eau  
    132 214 € par DETR  
    132 215 € en autofinancement (emprunt CCS)

Le conseil adopte l'avant-projet et le plan de financement. Le Président est chargé de déposer les dossiers auprès des différentes instances.

• **Assainissement de Mons/Chatenod (communes de Vanzy et Chessenaz)**

Nécessité de passer une convention de groupement de commande avec les mairies respectives (Vanzy pour Chatenod et Chessenaz pour Mons) afin de pouvoir réaliser en même temps les travaux d'assainissement de la communauté et ceux pour l'eau potable (Vanzy & Chessenaz) et les eaux pluviales (Chessenaz).

Avis favorable du conseil pour ces deux dossiers.

**VIII - SEMCODA Maison de vie**

• **SEMCODA :**

Le Président donne lecture d'un courrier de Semcoda à propos d'une demande de souscription.

Celle-ci serait souhaitable afin de porter le capital de 15 441 472 à 16 345 952 euros par l'émission de 56 530 actions d'une valeur nominale de 16 € chacune.

Cette proposition a été vue en réunion de bureau.

Le conseil donne son accord l'acquisition de 40 actions à 283 € l'unité soit 11 320 €, somme qui sera à inscrire au budget 2016.

• **Maison de vie 2 :**

*Info suivi du dossier :*

L'Avant-Projet Sommaire a été réalisé par l'architecte. Semcoda se propose de le présenter à la commission début Novembre (date arrêtée au jeudi 5/11 à 16 heures et non au 4/11 contre initialement proposé). Le dépôt du permis de construire suivra et sera instruit en même temps que la modification du Plu de Chêne afin de ne pas perdre du temps.

Le Président indique avoir relancé la clinique de l'œil pour l'installation d'un ophtalmologue (contact favorable).

*Mise en place d'un affouage*

Afin de préparer la surface nécessaire à la réalisation de ce nouvel équipement, un affouage devra être organisé. Comme pour les travaux de réhabilitation de l'espace de loisirs, Mr Magnin est chargé de contacter l'ONF pour organiser cet affouage dès cet automne.

**IX - Informations et Questions Diverses**

• **Réseau Télécommunication**

Comme indiqué lors du précédent conseil, une convention de travaux a été établie afin d'enfouir les réseaux entre les deux ronds-points (celui dit de la croisée - RD 1508 et le futur d'accès à l'entrée de l'autoroute). Cette convention a été signée entre la commune de Chêne et Orange France, étant précisé que les travaux seront réalisés en régie par l'employé de la commune de Chêne et ceux de la communauté.

• **Environnement**

- la commission poursuit son travail de préparation pour l'appel à concurrence du lot enlèvement, transport et traitement des déchets issus de la déchetterie, prochaine séance de travail le vendredi, 20/11 à 9 heures.
- le 10/11 à 9h aura lieu une réunion avec la Frapna et les financeurs pour dossier concernant les affluents du Rhône.
- le 1/12 à 9h : autre réunion à propos de la libellule Agrion de mercure.

• **ZAC III**

Le Président donne communication de la lettre adressée au Groupement Forestier. Une proposition de prix d'acquisition a été faite et une réponse est attendue pour décision définitive lors du prochain conseil.

Il faut prendre en compte ce paramètre car le prix d'acquisition cumulé avec les différentes autres prestations (rémunération de l'assistant à maître d'ouvrage, des différents bureaux pour obtenir l'arrêté de création, les travaux de viabilisation...) vont impacter le prix de vente.

Mr Mâchard s'interroge de fait sur l'attractivité d'une ZAC III dont le prix du foncier sera élevé.

Mme Sajous souhaiterait, qu'en cas de non accord au niveau des acquisitions, une Déclaration d'Utilité Publique soit réalisée. Le Président indique qu'il serait préjudiciable d'avoir recours à cette procédure puisque très longue et du coup ce ne serait pas la communauté actuelle qui pourrait finaliser ce dossier.

Mr Lagriffoul termine en indiquant qu'une prochaine rencontre entre l'EPF, le Président et lui-même aura lieu le 10/11 à 10h30.

• **Tour des pays de Savoie** : le projet est abandonné cette année faute d'engagement des différents partenaires.

• **Communication** : la prochaine réunion de commission aura lieu le 9/11 à 19h à la communauté ; possibilité d'organiser un repas de fin d'année le 9 décembre prochain.

• **Scot** : information du prochain séminaire qui aura lieu le 4 décembre à Seyssel. L'ordre du jour sera important puisqu'il traitera de l'urbanisation et de l'eau. Il était prévu d'avancer sur le dossier économie toutefois certains paramètres notamment la fiscalité des ZAC existantes est importante selon les intégrations qui seront faites par la nouvelle intercommunalité. A revoir.

• **Sigeta** : Mr Magnin précise, pour information, que lors de la dernière réunion il a été indiqué le coût de travaux engagé sur l'aire de grand passage de Reignier (75 000 €).

Le prochain conseil aura lieu le **mardi 24/11/2015 à 20heures**

La secrétaire de séance,

Marthe Cutelle

